

Equipements de protection individuelle comment les choisir



Les équipements de protection individuelle (EPI) sont très nombreux et variés. Choisir ceux qui assureront une protection efficace pour ses propres conditions d'utilisation se réfléchit. Les EPI devront notamment être adaptés spécifiquement :

- aux produits utilisés : produits phytosanitaires et autres produits chimiques tels que les désinfectants, les produits vétérinaires, les carburants ou les engrais par exemple ;
- à toutes les situations de travail présentant un risque chimique : atmosphère modifiée, cave vinicole, fosse à lisier sont également concernées...

Pour vous aider à faire le bon choix, voici **les 3 étapes à respecter** :

1 Identifier le danger

- 1 Je repère le degré de la toxicité pour la santé.
- 2 J'identifie les voies d'exposition par le produit.
- 3 Je m'informe des moyens de protection préconisés par le fabricant.



Les mentions de danger, les conseils de prudence, les recommandations spécifiques du fabricant de produit donnent les indications sur les parties du corps à protéger, donc les équipements de protection à ne pas oublier pour limiter les risques d'exposition par la peau, les yeux et les voies respiratoires.

2 Evaluer l'exposition

Exposition moins élevée

En extérieur
Aération efficace
Produit dilué
Pas de contact
Matériel rincé
Température ambiante basse
Lavage des mains après utilisation du produit
Produit ne dégageant pas de poussière

Exposition plus élevée

En intérieur
Absence d'aération
Produit concentré
Contact direct avec le produit
Matériel non rincé lors de la dernière utilisation
Température ambiante haute
Pas de lavage des mains après utilisation du produit
Produit dégageant de la poussière

3 Choisir sa protection en fonction du risque

Je me protège les
voies respiratoires

Je me protège
les yeux

Je me protège
les mains

Je me protège
le corps

Je me protège
les pieds



Appareil
de protection
respiratoire
ISOLANT

Appareil
de protection
respiratoire
FILTRANT

Ventilation
libre



Lunettes-masque
de protection
étanches

Visière ou
écran facial



Gants
en **nitrile**
ou **néoprène**



Vêtement
de protection
chimique



Catégorie III



Bottes en
caoutchouc-nitrile
Marquage **S5**

TYPES D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Ventilation assistée



Code couleur des filtres de protection respiratoire	
P	Particules solides & liquides
A	Produits phytosanitaires organiques. Dérivés du pétrole. Solvant - Alcool
AX	Bromure de méthyle
B	Chlore (Cl)
E	Dioxyde de soufre (SO ₂)
K	Ammoniac (NH ₃)

QUELQUES EXEMPLES D'UTILISATION

- Intervention en atmosphère contrôlée.
- Intervention dans une cuve vinicole.
- Intervention dans une préfosse à lisier.
- ...

- Travaux de vinification en caves : **Cartouche B.**
- Travaux sur fumier dégageant de l'ammoniac (NH₃) : **Cartouche K.**
- Utilisation de produit phytosanitaire : **Cartouche A2P3.**
- Utilisation de formaldéhyde pour désinfection : **Cartouche B.**
- Manipulation de semences traitées : **Filtres P3.**
- ...

CONSEILS PRATIQUES

Un masque non adapté ne sert à rien.

- Prenez en compte :
- La présence d'une barbe
 - La morphologie du visage
 - Le port de lunettes de vue.

- Désinfection de locaux.
- Préparation de la bouillie.
- Incorporation de la bouillie.
- Nettoyage de matériel de pulvérisation
- ...

- Choisissez des masques anti-buée.
- Prenez en compte le port de lunettes de vue lors du choix.

Jetables à manchettes



Réutilisables à manchettes



- Débouchage de buses.
- Manipulation de semences traitées.
- Travaux sur végétaux traités.
- Travaux de graissage mécanique.
- ...

- Choisissez la bonne taille ! (de 7 à 12)
- Réutiliser des gants jetables présente un risque pour votre santé.
- Pour des travaux avec les mains en hauteur, mettez les manchettes **SUR** le vêtement.
- Pour des travaux avec les mains en bas, mettez les manchettes **SOUS** la combinaison.

Jetable à usage unique



type 3 : étanches aux liquides sous forme de jet continu.



type 4 : étanches aux brouillards (liquides pulvérisés).



type 5 : étanches aux particules solides.



type 6 : étanches aux projections accidentelles (éclaboussures, exposition limitée).



Combinaison lavable



Tablier (pour la phase de préparation de bouillie phytosanitaire) **type PB [3]**

Réutilisable

- Désinfection de bâtiment d'élevage : combinaison **jetable type 3.**
- Nettoyage du pulvérisateur : combinaison **réutilisable.**
- Préparation de la bouillie : tablier **catégorie III.**
- ...

- Choisissez un vêtement à votre taille.
- Réutiliser des vêtements jetables présente un risque pour votre santé.
- Pour les vêtements réutilisables, rincez-les après chaque utilisation et stockez-les à l'abri du soleil.
- Portez des vêtements en coton sous votre combinaison et pensez à vous changer une fois le chantier terminé.

- Travaux de désherbage.
- Nettoyage de matériel de pulvérisation.
- Désinfection de sols.
- Déplacement dans la culture.
- ...

- Le bas du pantalon se place **SUR** la botte.
- Rincez vos bottes après chaque utilisation et stockez-les à l'abri du soleil.

Se protéger, une **obligation** !

Employeurs, quel est votre rôle ?

L'employeur définit et applique les mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum le risque d'exposition à des agents chimiques dangereux, et notamment en prévoyant un matériel adéquat ainsi que des procédures d'entretien régulières qui protègent la santé et la sécurité des travailleurs (code du travail - R 4412-11).

L'employeur fournit à ses salariés les équipements de protection individuelle adaptés. Il veille à leur port et assure leur entretien (code du travail - R 4412-19).

Salariés, quels sont vos devoirs ?

Les salariés doivent prendre soin de leur santé et de celle des autres (code du travail - L 4122 - 1). Ils portent les équipements de protection individuelle fournis par l'employeur et respectent les consignes de sécurité données.

Pour qu'une protection individuelle soit efficace et le reste, il convient également d'y associer des réflexes d'hygiène, comme se laver les mains après chaque manipulation de produit ou de matériel souillé, et d'entretenir ses équipements (cf. fiche "Comment entretenir mes EPI pour qu'ils gardent leur efficacité ?").



L'exposition est importante en milieu confiné.



Attention aux éclaboussures sur les parties non protégées



La phase de remplissage est la plus à risque

Toutes les fiches de ce dossier ainsi que des vidéos se rapportant à ce sujet sont en ligne sur le site www.paysdelaloire.chambagri.fr rubrique "Ecophyto"